

## **Ecole élémentaire Saint Jean**

### **Collation matinale**

Dans le cadre du Plan national nutrition santé (PNNS) du ministère de la santé et en cohérence avec les programmes de l'éducation nationale, **l'école élémentaire Saint Jean a décidé de supprimer la collation matinale.** Cette décision fait suite à la réflexion et aux actions de sensibilisation menées auprès des élèves et des familles. Elle a été validée par un vote du conseil d'école du mois de juin 2016.

Il est donc important que votre enfant déjeune avant de se rendre à l'école. Cependant, si cela lui est difficile :

- Vous pouvez lui remettre une collation qu'il pourra manger durant le temps d'accueil avant de monter en classe à 8h30.
- Les fruits ou légumes frais et l'eau seront tolérés durant la récréation du matin.

Nous comptons sur votre collaboration.

Cordialement

L'équipe enseignante, le service de santé scolaire

## **Ecole élémentaire Saint Jean**

### **Collation matinale**

Dans le cadre du Plan national nutrition santé (PNNS) du ministère de la santé et en cohérence avec les programmes de l'éducation nationale, **l'école élémentaire Saint Jean a décidé de supprimer la collation matinale.** Cette décision fait suite à la réflexion et aux actions de sensibilisation menées auprès des élèves et des familles. Elle a été validée par un vote du conseil d'école du mois de juin 2016.

Il est donc important que votre enfant déjeune avant de se rendre à l'école. Cependant, si cela lui est difficile :

- Vous pouvez lui remettre une collation qu'il pourra manger durant le temps d'accueil avant de monter en classe à 8h30.
- Les fruits ou légumes frais et l'eau seront tolérés durant la récréation du matin.

Nous comptons sur votre collaboration.

Cordialement

L'équipe enseignante, le service de santé scolaire